

CATALOGUE DE FORMATIONS

DES FORMATEURS ET DES PROFESSIONNELS DE L'ACCOMPAGNEMENT À VOTRE ÉCOUTE

Qualiopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation

M.A.I.S

MOUVEMENT POUR L'ACCOMPAGNEMENT ET L'INSERTION SOCIALE

“ LE MOT DU PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs,

Depuis quelques années, en répondant aux demandes de formation des équipes de professionnels pour les aider à élaborer leur projet de service, à adapter leur pratique professionnelle à la demande des usagers, ou encore à anticiper les changements inhérents à notre secteur, notre Mouvement a acquis un savoir-faire certain et reconnu.

Notre action consiste à mettre en analyse les actes et postures professionnels que les acteurs posent dans leur quotidien. Au travers d’un éclairage pluridisciplinaire sur le sens des pratiques, il s’agit d’évoquer avec les équipes leurs conséquences pour les personnes concernées tout en se référant à la théorisation de la pratique.

Nous mettons au service des structures médico-sociales des formations sur site élaborées à partir des besoins spécifiques et du contexte dans lequel évoluent les professionnels de l’accompagnement.

Afin de mettre en place une formation sur mesure et concertée, nous assurons une prise en compte particulière des besoins pour en établir le diagnostic précis et identifier l’action de formation à mettre en œuvre, ainsi qu’une proposition d’intervention personnalisée et adaptée.

Dans le but d’allier recherche et expérience de terrain, les modules de formation sont animés par un ou deux formateur(s) professionnel(s) du secteur de l’accompagnement.

Nos propositions de formation sont issues de la réflexion collective des formateurs de M.A.I.S-Formation, au regard de nos expériences de terrain et des interventions actualisées à la demande des équipes et services du secteur médico-social.

Notre liste de formations n’est pas exhaustive, vous pouvez nous contacter pour co-construire un module spécifique de formation !



Patrick Lapostolle
Président du M.A.I.S

ENGAGEMENT ET MISSIONS

Le M.A.I.S. est une association nationale, créée en 1987, qui regroupe des acteurs concernés par l'accompagnement de personnes en difficulté d'insertion sociale, professionnelle, et en situation d'exclusion.

LE SENS DE NOTRE ENGAGEMENT

Nous revendiquons et affirmons une posture éthique qui se décline dans les pratiques d'accompagnement social :

- Instaurant un mode de relation et d'agir animé par l'accueil et le respect d'autrui, dans sa différence et dans son altérité.
- Valorisant l'écoute et la parole, celle de l'accompagnant et celle de la personne accompagnée.

Par une démarche de réflexion sur nos pratiques professionnelles, nous posons une clinique de l'accompagnement fondée sur une pensée critique qui s'alimente de différentes disciplines en sciences humaines.

Nous revendiquons aussi une position de résistance face aux tentatives de marchandisation du travail social.

" C'est dans l'échange d'expérience que les uns et les autres peuvent s'enrichir !

NOS MISSIONS

- Promouvoir la réflexion, la formation et l'expression des intervenants sociaux à l'échelon local, régional et national.
- Favoriser la mise en réseau des acteurs de l'accompagnement.
- Développer la recherche et l'élaboration de projets concernant l'accompagnement social et/ou professionnel de personnes en difficulté d'insertion, vivant ou se préparant à vivre en milieu ordinaire.
- Participer à l'évolution de la réglementation en étant force de proposition auprès de ministères et des collectivités territoriales concernées.

NOS SAVOIR-FAIRE

FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Nos formations s'adressent à des salariés d'une institution sociale ou médico-sociale. Il n'y a pas d'autre prérequis pour y participer que d'être un professionnel du secteur.

Nos formations se positionnent au croisement des problématiques d'actualité du secteur de l'accompagnement et de nos savoir-faire en matière de formation continue, d'aide à l'élaboration de projet et d'accompagnement au processus d'évaluation.

ACCOMPAGNEMENT D'ÉQUIPE

Nous avons placé l'accompagnement d'équipe au coeur de notre offre de formations, notamment via l'Analyse des Pratiques Professionnelles, qui est pour nous un levier de changement, d'amélioration et d'enrichissement - tant pour chacun des participants que pour l'équipe et l'ensemble de l'établissement.

FORMATIONS À DESTINATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

Nous affirmons depuis des années la volonté de reconnaître dans chaque personne accompagnée un homme ou une femme en quête d'une autonomie la plus élargie possible.

Être citoyen, c'est être en capacité de faire ses propres choix, de prendre sa place dans la cité.

ATELIERS D'ÉCRITURE

Divers accompagnements sous la forme d'ateliers d'écriture viennent compléter notre offre et permettre aux professionnels et aux personnes accompagnées de comprendre les sens et la dynamique de leur propre parcours.

FORMATION DES ACCUEILLANTS FAMILIAUX

Cette formation répond à un besoin spécifique des Conseils Départementaux, qui ont l'obligation de former les accueillants familiaux qu'ils agréent, conformément à l'article L441-1 et suivants du CASF.

***Nos formations sont collectives et ont toujours lieu en intra.**

NOS FORMATEURS

Nos séances de formation sont animées par un ou deux formateurs dont les compétences professionnelles répondent au thème de formation abordé.

Carine Boucau • Conseillère en économie sociale et familiale / Formatrice certifiée en Analyse des Pratiques Professionnelles

Yves Cormier • Éducateur spécialisé / Ex-directeur de service

Samia Coupat • Éducatrice Spécialisée / Ex-responsable de services / Certifiée en Analyse des Pratiques Professionnelles

Pascal d'Aure • éducateur spécialisé / Ex-directeur d'établissements / Certifié en Analyse des Pratiques Professionnelles

Roger Drouet • Éducateur Spécialisé / Ex-directeur de service

Aurélien Graizon • Éducateur Spécialisé / Formateur diplômé en ingénierie sociale

Patrick Lapostolle • Éducateur spécialisé / Directeur d'association médico-sociale / certifié en analyse des Pratiques Professionnelles

Nolwenn Lavenus • Éducatrice spécialisée / Formatrice

Catherine Luciani • Psychologue et formatrice

Philippe Menaut • Éducateur Spécialisé / Praticien en sociologie clinique dans la fonction d'accompagnement

Christine Pieuchot • Psychologue / Ex-directrice d'établissements

Ariane Vienney • Éducatrice spécialisée / Ex-directrice de service / Certifiée en Analyse des Pratiques Professionnelles

ACCESSIBILITÉ

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Tous nos formateurs, de par leurs expériences des établissements sociaux et médico-sociaux, sont sensibilisés aux situations de handicaps.

Le commanditaire veille au respect des conditions d'accueil des publics concernés et étudiera au cas par cas toutes les situations de handicap afin d'envisager une intégration dans la formation. Dans le cas où cela s'avérerait impossible, le commanditaire prévoira une orientation vers des organismes appropriés.

Pour toute question concernant une situation de handicap, quelle qu'elle soit, et pour évaluer et anticiper les aménagements nécessaires à votre participation, merci de prendre contact avec notre référent handicap à : communication@mais.asso.fr

SOMMAIRE

FORMATIONS PROFESSIONNELLES 8

Accompagnement des personnes en situations de handicap psychique 8
La conduite d'entretien à l'accompagnement 8
Mise en oeuvre d'une culture de la bientraitance 9
Le dossier de la personne accompagnée 9
Parentalité des personnes en situation de handicap. 10
Le génogramme, outil systémique support de la relation d'aide 10
Prise en compte de la dimension familiale dans le projet d'accompagnement 11
Le projet personnalisé 11
Soutenir l'estime de soi des personnes accompagnées 12
Sens et pratique d'accompagnement 12
La visite à domicile 13
Le projet personnalisé dans sa dimension interculturelle 13
Comprendre les transidentités pour mieux accompagner 14

ACCOMPAGNEMENT D'ÉQUIPE 15

Actualiser le projet d'établissement ou de service 15
Analyse des pratiques professionnelles. 15
Groupe de parole 16
Sensibilisation à la démarche évaluative. 16

FORMATIONS À DESTINATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES 17

Être délégué.e au C.V.S 17
Participation citoyenne des personnes accompagnées 17

FORMATION À DESTINATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES ET DES PROFESSIONNELS 18

Favoriser l'autodétermination et la participation citoyenne. 18

ATELIERS D'ÉCRITURE 19

L'expérience travail, une histoire en soi. 19
Une histoire, 100 paroles – accompagner et co-construire. 19
Il était une fois... Mon parcours 20

FORMATION DES ACCUEILLANTS FAMILIAUX 21

Les accueillants familiaux de personnes âgées ou de personnes adultes en situation de handicap. 21

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP PSYCHIQUE

Objectif : Adapter ses pratiques professionnelles à l'accompagnement de personnes en situation de handicap psychique

Durée : 21 heures

Contenu :

- Apports théoriques et repères cliniques.
- Cadre légal d'intervention.
- Différence entre déficience intellectuelle et troubles psychiques.
- Prévention de la situation de crise.
- Connaissance du réseau existant et mise en œuvre de partenariats adaptés.
- Savoir stimuler la prise de pouvoir de la personne en tant qu'acteur de son projet d'accompagnement et de soin.
- La place de l'inclusion professionnelle au sein du projet d'accompagnement.
- Mise en perspective de la notion de droit des personnes avec la gestion des risques.

Il n'y a pas de pré-requis pour participer à cette formation

LA CONDUITE D'ENTRETIEN A L'ACCOMPAGNEMENT

Objectif : Organiser, communiquer et rendre-compte dans le cadre de la pratique des entretiens d'accompagnement

Durée : 21 heures

Contenu :

- Le cadre de l'entretien et les informations à rechercher.
- La méthodologie de l'entretien : les étapes, les techniques et les conditions favorisant la communication.
- Les émotions, les sensations et leurs effets sur la communication.
- Le recueil d'informations, la présentation fidèle des éléments et la co-construction du projet.
- Les différentes situations d'entretien et les positionnements qu'elles requièrent.
- Mises en situation et analyse des pratiques professionnelles.

Il n'y a pas de pré-requis pour participer à cette formation

MISE EN ŒUVRE D'UNE CULTURE DE LA BIENTRAITANCE

Objectif : Se construire une culture commune de prévention de la maltraitance et de mise en œuvre de la bientraitance

Durée : 28 heures

Contenu :

- Approche des différents concepts sous l'angle philosophique, réglementaire et juridique.
- Définitions des concepts de bientraitance et de maltraitance.
- Apports théoriques et échanges sur les notions d'éthique, de déontologie, de vulnérabilité, de co-responsabilité, de secret professionnel.
- Approche des textes de lois du 02 janvier 2002-2, et du 11 février 2005.
- Étude des recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM.
- Appréciation de la façon dont le service garantit à la fois l'accès mais également le respect des droits fondamentaux des publics accueillis et comment ces droits sont inscrits dans le fonctionnement quotidien du service.
- Analyse des pratiques, échanges et études de cas concernant la prévention, le traitement et la gestion des événements indésirables.
- Réflexion autour du protocole bientraitance.

Il n'y a pas de pré-requis pour participer à cette formation

LE DOSSIER DE LA PERSONNE ACCOMPAGNÉE

Objectif : Être capable de trier et conserver les informations concernant la personne accompagnée en fonction du cadre réglementaire existant, dans une démarche déontologique

Durée : 14 heures

Contenu :

- Selon le code de l'action sociale et des familles issu de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002, « L'exercice des droits et libertés individuels est garanti à toute personne prise en charge par des établissements et services sociaux et médico-sociaux ».
- Considérations légales : de l'usager aux professionnels, quels besoins, quelles limites dans le cadre de la mission exercée en ESMS ?
- Considérations administratives : la composition du dossier de l'usager.
- Considérations techniques : les actes posés, une pratique professionnelle partagée.
- Le secret professionnel
- Quelle démarche d'amélioration prévoir ?

Il n'y a pas de pré-requis pour participer à cette formation

PARENTALITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Public : Travailleurs sociaux, professionnels de la petite enfance, de PMI

Objectif : Comprendre et analyser les enjeux de la parentalité des personnes en situation de handicap afin d'ajuster sa posture d'accompagnement

Durée : 28 heures

Contenu :

- Les représentations sociales du handicap et de la parentalité
- Le cadre légal en matière de parentalité et définition de la parentalité
- La question éthique dans l'accompagnement
- Identification des freins à la parentalité
- La notion d'évaluation des besoins de l'enfant, des situations à risque et du stress parental
- Les leviers pour soutenir les compétences parentales
- Le maillage et l'articulation partenariale
- Analyse des pratiques à partir de situations éprouvées par les participants

Il n'y a pas de pré-requis pour participer à cette formation

LE GÉNOGRAMME, OUTIL SYSTÉMIQUE SUPPORT DE LA RELATION D'AIDE

Objectif : Être capable de construire un génogramme et d'en identifier les enjeux et les limites à partir de son cadre d'intervention

Durée : 28 heures

Contenu :

- Définition du génogramme.
- Découverte du génogramme sous un angle conceptuel et théorique.
- Construction d'un génogramme.
- Exploration de son génogramme personnel pour mieux appréhender la méthodologie.
- Expérimentation du processus par l'exploration de son propre génogramme et celui des autres stagiaires.
- Sensibilisation aux mécanismes qui entrent en « résonance » entre son propre roman familial et celui des personnes accompagnées.

Il n'y a pas de pré-requis pour participer à cette formation

PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION FAMILIALE DANS LE PROJET D'ACCOMPAGNEMENT

Objectif : Travailler avec et inclure la famille dans le projet d'accompagnement

Durée : 21 heures

Contenu :

- Appréhender la famille dans une perspective sociologique.
- Appréhender l'orientation au travers de ses enjeux et ses fonctions.
- Mettre en évidence la dialectique entre identité et orientation professionnelle.
- Sensibiliser les stagiaires à l'approche systémique.
- Proposer un entretien destiné à repérer les attentes et les besoins de chacun des acteurs concernés, poser un cadre d'accompagnement.

Il n'y a pas de pré-requis pour participer à cette formation

LE PROJET PERSONNALISÉ

Objectif : Être capable de concevoir et de mettre en œuvre le projet personnalisé avec la personne accompagnée

Durée : 21 heures

Contenu :

- Définir le projet personnalisé.
- Le diagnostic socio-éducatif : connaître les fondements réglementaires du projet personnalisé (PP), comprendre l'articulation du PP avec les autres documents de l'établissement ou service, comprendre l'organisation des étapes de la méthodologie de projet personnalisé.
- L'organisation du projet : savoir formuler une problématique éducative et proposer des hypothèses de travail, maîtriser les différents niveaux d'objectifs et leur articulation.
- Le suivi et l'évaluation : comprendre le rythme et la temporalité du projet, comprendre le sens et les objectifs de la démarche évaluative.

Il n'y a pas de pré-requis pour participer à cette formation

SOUTENIR L'ESTIME DE SOI DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

Objectif : Définir la notion d'estime de soi, ses fondements et son rôle dans le développement humain, identifier ce qui contribue à façonner une faible estime de soi et utiliser les connaissances et les outils pour aider à restaurer l'estime de soi des publics accompagnés

Durée : 21 heures

Contenu :

- Appréhender la notion de confiance en soi et envers les autres.
- Ajuster la distance relationnelle pour se protéger et protéger les autres.
- Identifier les causes de la baisse de l'estime de soi pour les professionnels.
- Identifier les ressources pour améliorer l'estime de soi dans l'exercice de son activité.
- Être en capacité d'organiser des activités de soutien de l'estime de soi à destination des personnes accompagnées

Il n'y a pas de pré-requis pour participer à cette formation

SENS ET PRATIQUE D'ACCOMPAGNEMENT

Objectif : Interroger le sens de sa pratique professionnelle et ajuster sa posture dans la relation d'accompagnement

Durée : 21 heures

Contenu :

- Le sens de l'accompagnement : de la pensée à la pratique : apports de connaissances sous l'angle philosophique et sociologique, l'éthique, la morale, la déontologie, le droit, les valeurs.
- Recueil de situations concrètes questionnant les thématiques
- L'intervention à domicile : mesurer les enjeux de cette forme d'accompagnement, identifier les écueils et les risques de cette modalité d'intervention.
- "De l'agressivité à la violence : des questions de conflit…" : repérer les situations à risque ou potentiellement dangereuses, distinguer maltraitance et violence.
- Émotions… Communication… CNV…

Il n'y a pas de pré-requis pour participer à cette formation

LA VISITE À DOMICILE

Objectif : Identifier les problèmes soulevés par la VAD et dégager les principes essentiels soutenant cette pratique professionnelle

Durée : 21 heures

Contenu :

- La visite à domicile, le respect de l'intimité et de la vie privée.
- Les spécificités des publics accompagnés.
- La place de la visite à domicile dans le projet du service.
- Le cadre légal, juridique et institutionnel (règlements et chartes en usage).
- Définition et repères pour une culture de la bientraitance.
- Le questionnement autour de la notion de secret professionnel.
- Les procédures de signalement.
- Mises en situation et analyse des pratiques professionnelles.

Il n'y a pas de pré-requis pour participer à cette formation

NOUVEAUTÉ 2025-2026

LE PROJET PERSONNNALISÉ DANS SA DIMENSION INTERCULTURELLE

Objectif : Appréhender les notions d'interculturalité et l'approche ethnoclinique dans l'élaboration du PPA des personnes migrantes

Durée : 14 heures (2 jours consécutifs)

Contenu :

- La dimension interculturelle du PPA
- Déplacement des représentations
- La reconnaissance du cadre de référence de l'autre
- La négociation et la recherche de valeurs communes
- Sensibilisation à l'approche ethnoclinique
- Le complémentarisme et les sciences frontières
- Réappropriation du PPA : travail sur les outils utilisés
- Réactiver les ressources des personnes accompagnées pour favoriser la co-construction

Il n'y a pas de pré-requis pour participer à cette formation

NOUVEAUTÉ 2025-2026

En partenariat avec l'association :

TRANS PARENTS

COMPRENDRE LES TRANSIDENTITÉS POUR MIEUX ACCOMPAGNER

Objectif : Accueillir et accompagner les personnes trans et/ou questionnées par leur identité de genre, et leur entourage.

Durée : 14 heures (+ 0,5 jour optionnel de retour sur expériences)

Contenu :

- Représentations : stéréotypes et préjugés
- Évolution et histoire des transidentités en France et dans le monde.
- Définitions et vocabulaire
- De l'identité à l'identité de genre
- Parcours de transition (sociale, administrative, médicale, chirurgicale) : apports théoriques et repères règlementaires
- Parcours des mineurs
- Co-occurrences
- Place de l'entourage
- Accueil et accompagnement des personnes transgenres et leur entourage dans l'ESMS
- Spécificités des publics accompagnés dans l'ESMS (handicap mental, handicap psychique, protection enfance, etc.)
- Postures professionnelles
- Ressources / partenariat

Il n'y a pas de pré-requis pour participer à cette formation

ACTUALISER LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE

Objectif : Écrire et formaliser un projet d'établissement ou de service

Durée : 42 heures

Contenu :

- Les établissements et services sociaux et médico-sociaux doivent disposer d'un projet et le réactualiser au maximum tous les cinq ans.
- Contexte d'élaboration : cadre réglementaire, recommandations de l'ANESM, projet associatif.
- Méthodologie de projet : dimension de projet, valeurs, missions, formations, organisation et fonctionnement...
- Analyse des documents existants: projet de service, conclusions de l'évaluation interne et externe...
- Analyse de la cohérence : besoins des personnes, objectifs et fonctionnement du service, travail en partenariat...
- Détermination d'une méthodologie participative d'écriture (sous-groupes d'écriture, plan détaillé...).

Il n'y a pas de pré-requis pour participer à cette formation

ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Objectif : Prendre le recul nécessaire à la pratique d'accompagnement dans la relation d'aide pour rendre intelligible l'action

Public : Travailleur sociaux et équipe encadrante

Durée : Une session d'APP se déroule, en général, sur une année (1 séance par mois) et est renouvelable 4 à 5 fois maximum

Contenu :

- Les temps d'analyse des pratiques professionnelles sont organisés régulièrement pour les membres d'une même équipe ou un groupe constitué. L'animateur de ces temps d'élaboration commune occupe une fonction d'expertise dans le domaine des pratiques analysées ; il garantit la dynamique de groupe en favorisant la circulation de la parole et en mobilisant les aspects théoriques afin d'éclairer les débats.
- Les participants sont encouragés à : verbaliser leurs difficultés et exprimer leurs ressentis ; respecter et s'approprier le cadre de travail mis en place dans l'espace dédié ; identifier, questionner et analyser un sujet en lien avec la pratique professionnelle ; accueillir les ressentis des collègues et écouter l'autre avec attention ; participer aux échanges en groupe et élaborer des pistes concrètes.

Il n'y a pas de pré-requis pour participer à cette formation

GROUPE DE PAROLE

Objectif : Dépasser les vécus individuels, déposer et partager les ressentis qui traversent les professionnels pour leur permettre de se reconnecter aux autres - collègues et public accueilli

Durée : Une session Groupe de parole se déroule, en général, sur une année (1 séance par mois) et est renouvelable 4 à 5 fois maximum

Contenu :

- Ce type d'accompagnement, par une intervention auprès des professionnels, soutient et consolide leur compréhension des situations vécues. L'intervenant, tiers extérieur, facilite la prise de distance émotionnelle, l'identification des problèmes à traiter et la création d'intelligence collective pour aider à les solutionner. Ainsi, en renforçant les espaces de coopération, ce travail permet d'accompagner les équipes dans leur recherche de pistes d'intervention pour atteindre les missions qui leur sont assignées.
- Les participants sont encouragés à : exprimer leurs ressentis et verbaliser leurs difficultés ; accueillir les ressentis des collègues et écouter avec attention sans interrompre et sans faire de commentaires ; réguler leurs émotions dans la démarche d'accompagnement

Il n'y a pas de pré-requis pour participer à cette formation

SENSIBILISATION À LA DÉMARCHE ÉVALUATIVE

Public : Travailleurs sociaux, cadres, professionnels médicaux et paramédicaux

Objectif : Comprendre la démarche d'évaluation selon l'HAS

Objectifs spécifiques :

- Connaître les attendus de l'évaluation
- Comprendre les méthodes de l'évaluation selon l'HAS
- Identifier les axes d'auto-évaluation et de préparation à l'évaluation

Durée : 7 heures

Contenu :

- Contextualisation, définition de l'évaluation et du cadre légal
- Présentation du référentiel (les valeurs de référence, les objectifs visés, les chapitres)
- Expérimentation de la logique de la preuve sur les critères impératifs en lien avec les pratiques de l'établissement et des services

Il n'y a pas de pré-requis pour participer à cette formation

ÊTRE DÉLÉGUÉ.E AU C.V.S

Public cible : Personnes accompagnées par des ESSMS

Objectif : Acquérir et approfondir ses connaissances afin d'exercer sa participation au C.V.S

Durée : 14 heures

Contenu :

- Définir le conseil à la vie sociale, son historique.
- Connaître le service : sa mission, ses financements.
- Aider à réfléchir comment avoir un rôle actif et responsable comme délégué.e au C.V.S.
- Savoir comment susciter, écouter, faciliter l'expression de ses collègues.
- Accepter que les demandes soient différées : contrainte budgétaire, priorité d'établissement.
- Faire le compte rendu à l'ensemble.
- Mise en situation et jeux de rôle à partir d'exercices tenant compte des capacités de chacun.

Il n'y a pas de pré-requis pour participer à cette formation

PARTICIPATION CITOYENNE DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

Public cible : Personnes accompagnées par des ESSMS

Objectif : Acquérir des connaissances ou compléter ses connaissances sur ses droits et devoirs en tant qu'être citoyen

Durée : 14 heures

Contenu :

- Enjeux de la citoyenneté dans le milieu de vie de chacun
- Les droits fondamentaux : approche des lois, de la déclaration des droits de l'Homme aux lois 2002-2, 2005 et 2007 définissant les droits et libertés des « usagers » des services sociaux.
- Les outils spécifiques de la loi 2002-2. : la charte des droits et libertés, le projet personnel...etc.
- Être citoyen : droits et obligations qu'est ce que cela implique, comment exercer sa citoyenneté (droit de vote, accès à la culture, ... etc.
- Les services mandataires judiciaires

Il n'y a pas de pré-requis pour participer à cette formation

FAVORISER L'AUTODÉTERMINATION ET LA PARTICIPATION CITOYENNE

Public cible : Groupe mixte comprenant des professionnels et des personnes accompagnées par des ESSMS

Objectif : Développer son autodétermination et sa participation citoyenne, en mobilisant les notions abordées

Durée : 42 heures

Contenu :

- **La notion d'autodétermination**
  - Définition de deux modèles : le modèle écologique et le modèle fonctionnel
  - Identifier ce qui est important pour soi : ses valeurs, ses envies.
  - La notion de choix et en mesurer le risque

- **La participation et l'expression de la pensée**
  - Perception de soi et perception de l'autre
  - Elaboration et auto-légitimation de ses idées
  - Les différents niveaux et modes de participations

- **Construction et communication d'une parole commune**
  - Développement des espaces de confrontation d'idées
  - Promotion des échanges de points de vue

Il n'y a pas de pré-requis pour participer à cette formation

L'EXPÉRIENCE TRAVAIL, UNE HISTOIRE EN SOI

Public cible : Professionnels de l'accompagnement en ESSMS

Objectif : Comprendre les sens et la dynamique de son propre parcours professionnel

Durée : 42 heures

Contenu :

- Retracer son parcours et en identifier les faits temporels et expériences déterminants.
- Interroger son identité professionnelle.
- Favoriser la réflexivité et la mise en mouvement.
- Extraire de sa pratique des éléments constitutifs de sa posture professionnelle.
- Identifier les savoir, savoir-être, savoir-faire mobilisés et/ou acquis.
- Interroger sa relation professionnelle au sein d'une équipe et d'une institution.

Il n'y a pas de pré-requis pour participer à cette formation

UNE HISTOIRE, 100 PAROLES – ACCOMPAGNER ET CO-CONSTRUIRE

Public cible : Professionnels de l'accompagnement en ESSMS

Objectif : Savoir recueillir la parole des usagers et encourager leur expression en sensibilisant les professionnels à l'approche des histoires de vie

Durée : 42 heures

Contenu :

- S'approprier des repères théoriques et méthodologiques en vue d'une utilisation éclairée de la démarche « histoire de vie »
- Expérimenter des outils et en imaginer de nouveaux
- Élaborer une posture professionnelle permettant d'exploiter le matériau recueilli dans le respect de là où en est la personne, de ce que la personne veut en dire, où en est…
- Faire le lien entre la démarche « histoire de vie » et sa fonction d'accompagnement.
- Favoriser une démarche de co-construction avec les personnes accompagnées.

Il n'y a pas de pré-requis pour participer à cette formation

IL ÉTAIT UNE FOIS... MON PARCOURS

Public cible : Personnes accompagnées par des ESSMS

Objectif : Retracer son parcours de vie et d'en identifier les faits temporels déterminants et les savoirs acquis

Durée : 21 heures

Contenu :

- Retracer son parcours de vie et en identifier les faits temporels déterminants et les savoirs acquis.
- D'affirmer son identité et ses choix.
- S'émanciper.
- Renforcer l'estime de soi et la confiance en soi.
- Comprendre ses relations avec son environnement (familial, travail...).
- Favoriser la mise en mouvement.

Il n'y a pas de pré-requis pour participer à cette formation

LES ACCUEILLANTS FAMILIAUX DE PERSONNES ÂGÉES OU DE PERSONNES ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP

Public cible : Accueillants familiaux agréées par les Conseils Départementaux

Objectif : Assimiler les bases juridiques, sociales et d'accompagnement au quotidien pour démarrer un accueil dans de bonnes conditions

Durée : 21 heures

Contenu :

- Maîtriser les dispositions du code de l'action sociale et des familles, et la réglementation concernant l'accueil familial social.
- Connaître les différentes procédures à mettre en œuvre et les différents documents liant l'accueillant à la personne accueillie.
- Assimiler les compétences de base (écoute, sollicitude, vigilance, bienveillance).
- Appréhender la nécessité de l'écrit professionnel (projet d'accueil personnalisé, observations de l'évolution de l'accueilli).
- Repérer, connaître les services ou professionnels partenaires ou susceptibles de l'être dans l'accompagnement de la personne accueillie.
- Intégrer les spécificités en matière de pathologies ou de déficiences du public accueilli.

Il n'y a pas de pré-requis pour participer à cette formation

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES FORMATIONS

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA CONVENTION DE FORMATION
Une convention de formation est passée avec chaque établissement. Cette convention est adressée en deux exemplaires à l'employeur avant le début du stage. Un exemplaire signé doit impérativement nous être retourné avant le début du stage.

DÉROULEMENT DU STAGE
Dès le début des stages, les horaires journaliers sont fixés en commun avec chaque groupe, tout en respectant une amplitude de 6 heures de formation par jour minimum. A l'issue de la formation, les stagiaires reçoivent une fiche de satisfaction qui permet d'exprimer son ressenti au cours du stage. Une attestation de stage est aussi remise à chaque stagiaire.

MODALITÉS FINANCIÈRES
Voir les Conditions Générales de Ventes

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE STAGE

ARTICLE 1
Le présent règlement intérieur a pour objet, conformément à la loi, de préciser les modalités de fonctionnement des stages.

ARTICLE 2
Le premier jour de stage, l'horaire de fonctionnement est défini en commun entre le groupe et l'animateur. Chacun doit ensuite s'y conformer.

ARTICLE 3
Une feuille d'émargement doit être signée chaque jour du stage par les participants.

ARTICLE 4
Chacun doit adopter, dans le déroulement d'un stage, une tenue et un comportement qui respectent la dignité individuelle de tous. Tout accident corporel doit immédiatement être signalé par l'animateur au service de gestion des stages. Il est interdit d'enlever ou de neutraliser les dispositifs de protection d'équipements de toute nature utilisés dans les stages. En matière d'incendie chacun se conformera aux consignes spécifiques du local où se déroule le stage. Il en va de même des autres mesures d'hygiène et de sécurité éventuelles spécifiques aux lieux de stages, lorsque ceux-ci se déroulent dans un établissement ou une entreprise doté de son propre règlement intérieur.

ARTICLE 5
Tous les éléments concernant le contenu des formations sont indiqués dans la convention établie entre les parties.
Les modalités concernant les horaires sont indiquées à l'article 2 du présent règlement.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Préambule
Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à l'organisme de formation M.A.I.S et à la structure recevant la prestation. Par leur signature, les deux parties acceptent de conclure un contrat.

Clause n° 1 : Objet
Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de l'organisme de formation M.A.I.S et de son client dans le cadre de la vente des prestations suivantes : formation en INTRA, journées de formation.
Toute prestation accomplie par l'organisme de formation M.A.I.S implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Clause n° 2 : Prix
Les prix des prestations vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés toutes taxes comprises, l'association n'étant pas soumis à la TVA.
Selon les tarifs en vigueur en 2024 :
- Formation continue : 1.500€/jour.
- Accompagnement d'équipe : 200€/heure.

L'organisme de formation M.A.I.S s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les prestations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Clause n° 3 : Rabais et ristournes
Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que l'organisme de formation M.A.I.S serait amené à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

Clause n° 4 : Escompte
Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause n° 5 : Modalités de paiement
Le règlement des prestations s'effectue :
- soit par chèque ;
- soit par virement bancaire.

Lors de la signature de la convention, l'acheteur devra verser un acompte de 50% du montant global de la facture, le solde devant être payé à la fin des dates prévues.

Clause n° 6 : Retard de paiement
En cas de défaut de paiement total ou partiel d'une prestation, l'acheteur doit verser à l'organisme de formation M.A.I.S une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la signature de la convention.

A compter du 1er janvier 2015, le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014).
Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.
En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.
Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.

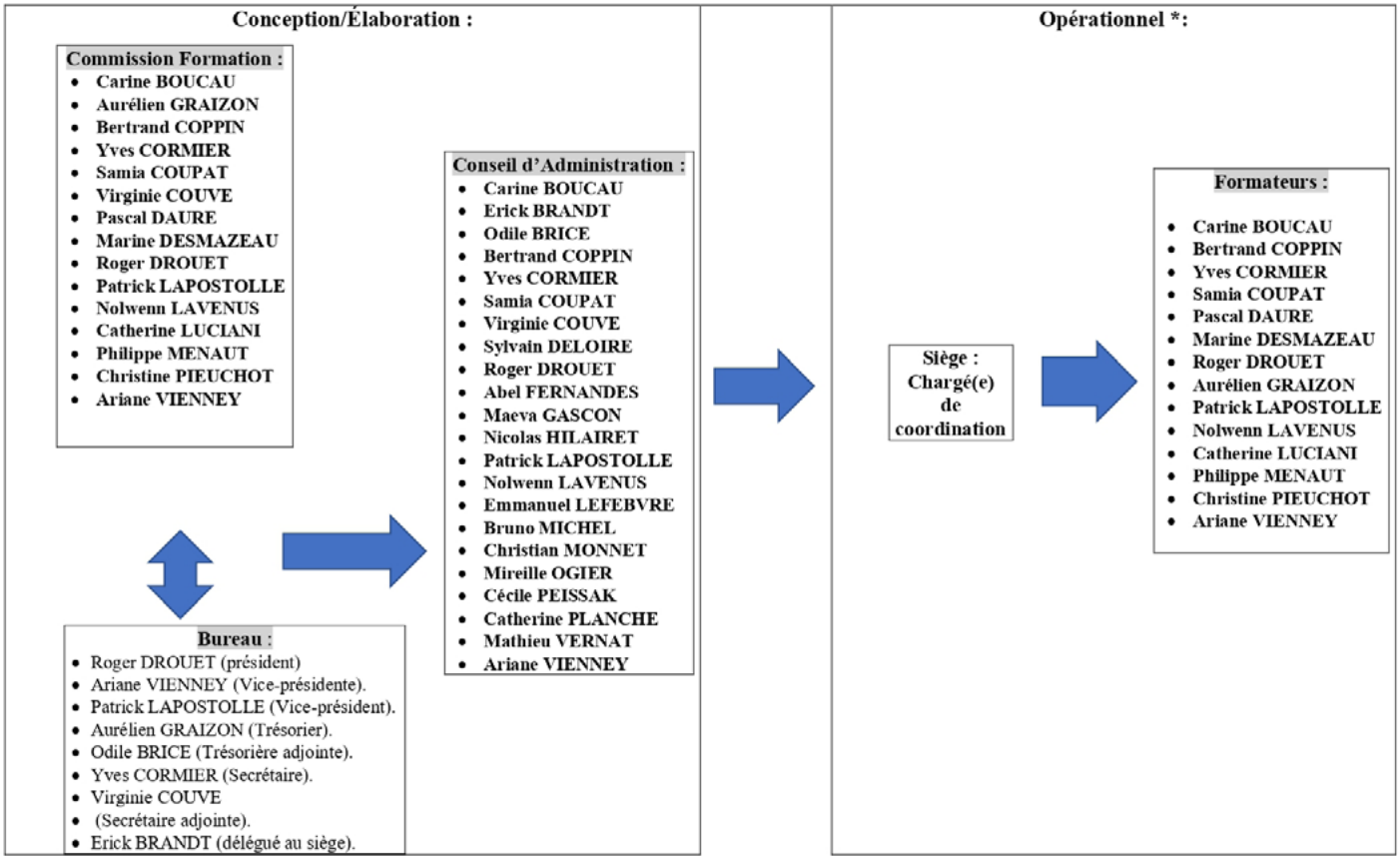
Clause n° 7 : Clause résolutoire
Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause « Retard de paiement «, l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de l'organisme de formation M.A.I.S.

Clause n° 8 : Annulation et remboursement
Nos tarifs étant forfaitaires, toute formation commencée est due en totalité, sauf cas exceptionnel dûment négocié et justifié avec l'organisme.

Clause n°9 : Force majeure
La responsabilité de l'organisme de formation M.A.I.S ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n° 10 : Tribunal compétent
Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.
À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Lyon.

ORGANIGRAMME



Mouvement pour l'Accompagnement et l'Insertion Sociale –
Maison des associations Boîte N°18- 28, rue Denfer Rochereau 69004 LYON
Mail : communication@mais.asso.fr - Tel : 06 33 30 50 80 - N° SIRET : 419 462 122 000 39
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82 69 0658 069 auprès du Préfet de Région Auvergne-Rhône-Alpes



Contact :
Mouvement pour l'Accompagnement et
l'Insertion Sociale (M.A.I.S)

Maison des associations Boîte n°18
28, rue Denfer Rochereau 69004 LYON

Mail : communication@mais.asso.fr

Tel : 06 33 30 50 80

M.A.I.S

www.mais.asso.fr

N° SIRET : 419 462 122 000 39
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82 69 0658 069 auprès du Préfet de Région Auvergne-Rhône-Alpes